

« Quand il n'y a pas de toit, il n'y a plus de droits »

A propos de la présentation du rapport sur le mal-logement par la Fondation Abbé Pierre

Campus de la Fonderie, Mulhouse, le 10 avril 2018

Comme chaque année, l'antenne locale de la Fondation Abbé Pierre a organisé à Mulhouse une restitution du 23^{ème} rapport annuel sur le mal-logement¹ (*l'état du mal-logement en France 2018*) réalisé et publié par la Fondation Abbé Pierre. La présentation, assurée par Manuel Domergue, directeur des Etudes, a été centrée cette année sur la problématique du surpeuplement. Un zoom local a ensuite été fait sur l'épineuse question de l'accès au logement des jeunes. Enfin, une table-ronde sur l'actualité du déploiement du « plan Logement d'Abord »² à Mulhouse a été l'occasion de donner la parole à trois associations concernées : APPUIS, le Lieu et SURSO.

Ce bloc-notes s'intéressera uniquement au deux derniers points, la présentation de Manuel DOMERGUE, très intéressante au demeurant, s'étant beaucoup appuyée sur la synthèse du rapport annuel³.

Le problème du logement des jeunes

Appuyant explicitement sa démonstration sur une étude récente de l'AURM⁴, la représentante locale de la Fondation Abbé Pierre met en avant les caractéristiques sociodémographiques de Mulhouse : une ville jeune, qui rajeunit, mais dans laquelle les jeunes adultes sont plus pauvres, moins formés et moins en emploi que la moyenne régionale. Cette situation précaire constitue donc un frein pour accéder à un logement.

L'autre partie du zoom sur les jeunes a permis à la Fondation Abbé Pierre de montrer que les mineurs représentent 28% des appels au 115 (hébergement d'urgence). Les 18/25 ans représentent un public très sensible car peu ou pas couvert par des prestations sociales.

Une expérience menée à Helsinki⁵ montre que le Logement d'abord peut avoir des résultats très positifs pour ce public. De plus, ses bénéfiques à moyen/long terme en matière d'économies sur la santé, les dispositifs d'hébergement d'urgence, etc... couvrent largement l'investissement initial.

¹ http://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/23e_rapport_sur_letat_du_mal-logement_en_france_2018_-_le_rapport_complet.pdf

² http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/09/plaquette_plan_quinquennal_lda_v2.pdf

³ http://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/dossier_de_synthese_rapport_2018_.pdf

⁴ Portrait des jeunes Mulhousiens : quels publics, quels enjeux pour quelles politiques ?, AURM, janvier 2016

⁵ <https://reporterre.net/La-Finlande-loge-les-SDF-et-ca-va-beaucoup-mieux>

Le plan Logement d'abord, quelles conditions de réussite ?

Le 30 mars dernier, Jacques MEZARD, Ministre de la Cohésion des Territoires, a annoncé que 24 territoires, dont la Ville de Mulhouse, étaient retenus pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord. Ce programme consiste en « *l'orientation rapide et durable des personnes sans-domicile fixe [ou présentant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement] vers un logement, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire* »⁶.

A Mulhouse, les jeunes constituent donc un public prioritaire pour la mise en œuvre de ce programme. Mais comment faire en sorte que cela marche ? Quelles sont les conditions de réussite ? Les trois associations présentes mettent en avant **quatre grandes conditions** :

- **la prise en compte de tous les publics**, notamment les jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance. En effet, c'est un public fragile, exposé et souvent assez peu préparé à un retour à une vie « normale ». Il s'agirait donc d'utiliser ce programme comme un tremplin pour leur permettre de trouver une certaine sécurité, pour continuer à les accompagner et les aider à « **apprendre à habiter** ».
- **la stabilité des publics dans le programme**. Il s'agirait d'assurer l'inconditionnalité de l'accueil pour garantir l'application du principe fondateur du programme « **Housing first** » : **le logement est la condition de réussite préalable à tout type de réinsertion**.
- **l'association des usagers**⁷, sujet abordé au cours du débat. Comment faire en sorte que les publics accompagnés, mais aussi les propriétaires des logements concernés, soient associés au suivi et à l'évaluation de la démarche ? Il est important de **prendre en compte leur expertise pour modifier et améliorer en continu le programme**.
- **la recherche-action autour du programme**. Cette condition est le corollaire de la précédente. Il s'agit ici de réfléchir en amont à l'évaluation du programme en utilisant la méthode de la recherche-action, qui permet d'associer directement le chercheur au programme qu'il est chargé d'évaluer. Cela permet **d'arrimer la démarche de recherche scientifique à la dynamique de changement induite par le programme**⁸.

Le Bloc-Notes de l'Agence, édité et imprimé par :
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
33 avenue de Colmar, 68 200 Mulhouse
Tél : 03 66 77 60 70 Fax : 03 69 77 60 71

Rédaction : Sébastien DASSONVILLE

Date : avril 2018

*Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et
référence exacte*

⁶ Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord, dossier de presse, Montpellier, vendredi 30 mars 2018.

⁷ On retrouve ici un débat enflammé qui traverse toutes les dimensions du travail social !

⁸ <http://www.la27eregion.fr/mieux-comprendre-la-recherche-action/>

